

COMPTE RENDU COMITE DES USAGERS VELO

DU 03/06/2009

Le tourne à droite cycliste

Une nouvelle signalisation lumineuse est apparue à compter de 27 mai 2009 sous les feux tricolores équipant dix carrefours de la CUB

Une autorisation spéciale du Ministère des Transports a été nécessaire pour cette expérimentation. Elle aura pour but de favoriser la pratique de la bicyclette en ville, et d'inciter les cyclistes à respecter les autres règles du code de la route.

Le comportement des cyclistes sera observé, ainsi que celui des autres usagers. L'expérimentation sera réalisée sur 18 mois.

Chaque carrefour de test est équipé d'une signalisation lumineuse indiquant la direction, le type d'usagers autorisés (cyclistes) et utilisera la couleur jaune en mode clignotant afin d'inciter les cyclistes à la prudence et au respect des piétons. Les cyclistes n'étant pas prioritaires, ils doivent céder le passage aux deux-roues et véhicules venant de leur gauche

Pour Blanquefort il s'agit du croisement de l'avenue du 11 novembre avec l'avenue du Port du Roy d'un côté et de l'autre avec la rue Georges Mandel

Contrat de co-développement : liaisons intercommunales

Liaison majolan-Eysines : les travaux seraient réalisés aux mois de juillet/août 2010 en même temps que la rénovation par le Conseil Général d'un pont sur le jalle

Liaison la gare- Parempuyre

Liaison salle de breillan- le taillan

Matérialisation des parkings-vélos

- Deux propositions ont été faites au comité des usagers, soit les panneaux bleu du code de la route auxquelles on rajouterait des pictogrammes vélos, soit des panneaux créés par la commune comme ceux des mobiliers urbains



Le choix se porte sur la deuxième solution

PARKINGS VELOS

- Concernant les commerçants de la ville, et en l'absence de réponse en retour de courrier de vélo cité et de M. Paul Commet de la part du directeur du Simply Market il apparaît opportun d'établir un courrier au nom du comité des usagers du vélo pour réitérer la demande d'arceaux sécurisés devant le simply comme ceux installés avenue Emile Counord, mais aussi prolonger la démarche notamment sur le parking devant la Caisse d'Epargne
- Les arceaux devant les écoles élémentaires de la commune ont été installés,
- ceux sur le parking de la poste ont été supprimés pour en rajouter sous la halle des colonnes et deux arceaux sont en prévision proches de l'entrée de la Poste

AVENUE DE L'EUROPE

Deux propositions sont envisagées par les services communautaires étant donné que les nouvelles dispositions réglementaires concernant les zones de rencontre ne peuvent être transposées à une rue aussi longue :

Une solution lourde, qui envisage la mise en place de réelle piste cyclable uni-directionnelle le long de toute la voie qui oblige à réaliser des travaux à toutes les intersections et à prévoir des dépressions côtières avant chaque feu tricolore

Une solution moins lourde qui mettrait en place des zones de rencontre à chaque sens giratoire

Ces deux solutions ont un coût pour la collectivité, Monsieur et Madame BRET, membres du conseil de quartier exposent que les autres membres ne recherchent plus l'aménagement à tout prix de cette voie, et qu'une solution de laisser en l'état actuel cette rue préserverait sa qualité et n'engendrerait en fait qu'un usage raisonnée de la rue. Cyclistes et piétons pouvant se croiser sans soucis.

DOUBLE-SENS CYCLABLES

Le service signalisation et la commune prévoient d'ici la fin de l'année la mise en place de nouveaux double-sens cyclables en particulier dans le Bourg de Caychac :

rue rinczaux, rue Edmond Blanc, rue de Peybois, rue de la Liberté, rue de Campot

et rue de Montaigne

ci-dessous le centre de caychac matérialisé et les principales rues concernées

